



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2026

N° de délibération	Rubrique	Intitulé	Décision
001	FINANCES	Budget principal – Compte Financier Unique 2025	Approuvée à l'unanimité
002	FINANCES	Subvention aux associations 2026	Approuvée à l'unanimité
003	FINANCES	Indemnités des élus	Approuvée à l'unanimité
004	FINANCES	Vote des taux de fiscalité locale	Approuvée à l'unanimité
005	FINANCES	Affectation du résultat 2025	Approuvée à l'unanimité
006	FINANCES	Budget principal - Budget primitif 2026	Approuvée à l'unanimité
007	BRUDED	Désignation des délégués	Approuvée à l'unanimité
008	CNAS	Désignation des délégués	Approuvée à l'unanimité
009	CPRB	Désignation des délégués	Approuvée à l'unanimité
010	OSLPE	Désignation des délégués	Approuvée à l'unanimité
011	PNR	Désignation des délégués	Approuvée à l'unanimité
012	SDE	Désignation des délégués	Approuvée à l'unanimité
013	SECURITE	Désignation du correspond défense	Approuvée à l'unanimité
014	BATIMENTS	Composition de la composition d'appel d'offres	Approuvée à l'unanimité
015	TRAVAUX	Attribution de la consultation : relevés topographiques des bâtiments école, mairie, îlot maison rouge	Approuvée à l'unanimité

Le Maire

La Secrétaire de séance

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°001 _ FINANCES

Budget principal – Compte Financier Unique 2025

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LE GRAND, premier adjoint.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 15

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire et Maxime LE GRAND, premier adjoint en charge des Finances, présentent le Compte Financier Unique pour 2025. Ils rappellent que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Ils précisent que la comptabilité de la commune et du comptable sont identiques, et que le CFU sera visé et certifié ultérieurement par le comptable.

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212203087-20260414-20260414_1-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE						II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR II-I)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	106 008,24	10 725,24	10,12	10 600,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	34 765,11	2 197,60	6,32	0,00	
21	Immobilisations corporelles	205 696,00	145 014,69	70,50	59 678,69	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	753 834,75	21 619,64	2,87	0,00	
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement		1 100 304,10	179 557,17	16,32	70 478,69	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	61 647,22	61 532,12	99,81	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	120 500,00	120 500,00	100,00	0,00	
Total des dépenses financières		182 147,22	182 032,12	99,94	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement		1 282 451,32	361 589,29	28,20	70 478,69	
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (5)	1 770,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre en investissement		1 770,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 284 221,32	361 589,29	28,16	70 478,69	
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00				
Total des dépenses de la section d'investissement		1 284 221,32	361 589,29		70 478,69	

II – EXECUTION BUDGETAIRE						II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR II-I)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	572 104,00	110 853,94	19,38	14 609,24	
16	Emprunts et dettes assimilées	372 626,82	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	187 899,21	187 202,50	99,63	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessons d'immobilisations	0,00				
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles d'investissement		1 132 630,03	298 056,44	26,32	14 609,24	
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	84 088,39				
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	13 367,70	13 367,70	100,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	1 770,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre en investissement		99 226,09	13 367,70	13,47	0,00	
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 231 856,12	311 424,14	25,28	14 609,24	
001 Solde d'exécution positif reporté		52 365,20				
Total des recettes de la section d'investissement		1 284 221,32	311 424,14		14 609,24	

Section de fonctionnement

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR II-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	180 700,00	158 800,37	0,00	158 800,37	87,88	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	230 564,26	221 997,37	0,00	221 997,37	96,28	0,00
014	Atténuations de produits	24 880,00	24 752,00	0,00	24 752,00	99,49	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	59 308,05	55 578,98	0,00	55 578,98	93,71	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		495 452,31	461 128,72	0,00	461 128,72	93,07	0,00
66	Charges financières	8 749,86	8 724,97	0,00	8 724,97	99,72	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		515 702,17	469 853,69	0,00	469 853,69	91,11	0,00
023	Virement à la section d'investissement	84 088,39					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	13 367,70	13 367,70	0,00	13 367,70	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		97 456,09	13 367,70	0,00	13 367,70	13,72	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		613 158,26	483 221,39	0,00	483 221,39	78,81	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		613 158,26	483 221,39	0,00	483 221,39		0,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR II-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	500,00	1 462,30	0,00	1 462,30	292,46	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	36 607,83	36 251,87	0,00	36 251,87	99,03	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	20 722,00	57 728,29	0,00	57 728,29	278,58	0,00
731	Fiscalité locale	285 087,00	245 825,40	0,00	245 825,40	86,23	0,00
74	Dotations et participations	241 231,43	240 615,95	0,00	240 615,95	99,74	0,00
75	Autres produits de gestion courante	29 010,00	30 671,04	0,00	30 671,04	105,73	0,00
Total des recettes de gestion des services		613 158,26	612 554,85	0,00	612 554,85	99,90	0,00
76	Produits financiers	0,00	2,33	0,00	2,33	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 471,57	0,00	1 471,57	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		613 158,26	614 028,75	0,00	614 028,75	100,14	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		613 158,26	614 028,75	0,00	614 028,75	100,14	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		613 158,26	614 028,75	0,00	614 028,75		0,00

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 130 807,36 € ;
- Excédent d'investissement : 2 200,05 € ;
- Solde global de clôture : 133 007,41 €.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

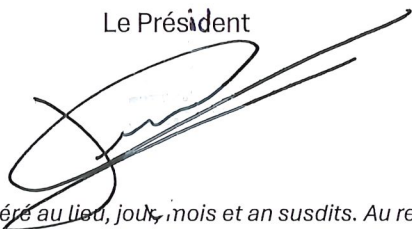
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 231 856,12	613 158,26	1 845 014,38
	Recettes réalisées (1)	B	311 424,14	614 028,75	925 452,89
	Restes à réaliser	C	14 609,24	0,00	14 609,24
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 284 221,32	613 158,26	1 897 379,58
	Dépenses réalisées (1)	E	361 589,29	483 221,39	844 810,68
	Restes à réaliser	F	70 478,69	0,00	70 478,69
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-50 165,15	130 807,36	80 642,21
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	52 365,20	0,00	52 365,20
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 200,05	130 807,36	133 007,41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-55 869,45	0,00	-55 869,45
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-53 669,40	130 807,36	77 137,96

M. Dominique RAMARD, Maire, après présentation, se retire pour le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique communal de l'exercice 2025 ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le Compte Financier Unique 2025.

Le Président



La Secrétaire de séance



Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°002 _ FINANCES
Subvention aux associations 2026

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 15

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente l'ensemble des propositions de cotisations, participations, subventions aux associations et organismes extérieurs et subventions aux associations communales :

Cotisations et participations

Structures	Montant 2026
Association des Maires de France	256,38 €
Association des Maires Ruraux de France	150,00 €
Conseil national des Villes et Villages fleuris	100,00 €
Service commun d'achats	160,00 €
Total cotisations compte 6281	666,38 €
BRUDED compte 657358 (0.36 €/habitant – 679 habitants (population totale))	244,44 €
ADAC compte 65738 (706 habitants DGF x 0.40 €/hab.)	282,40 €

Subventions aux associations et organismes extérieurs

Associations	Montant 2026
Communes du Patrimoine rural de Bretagne (1,50 €/hab. x 679 habitants (population totale))	1018,50 €
ARIC (Formation) Adhésion annuelle	315 €
Subventions aux diverses associations communales – voir ci-dessous	3500 €
Voyages collégiens Plouasne (15€/collégien versé directement aux familles concernées, sur la base de la liste transmise par le Collège de Plouasne, 4 collégiens)	60 €
Classes découverte Ecole Saint-Juvat (Compte OCCE École des 1001 Fleurs) 15 € x 47 élèves + 3 x 100 € de Crédits de Noël	1005 €
TOTAL	5 898,50 €
Caisse des écoles <ul style="list-style-type: none"> Application de l'inflation (1,2%) → 56,66 €/élève x 47 + 1000 € de forfait de fournitures administratives 	3 663,11 €
CCAS	1 500 €

Subventions aux associations communales

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2022, le Conseil municipal a décidé de mettre en place une nouvelle politique de soutien aux actions des associations juvatiennes. Désormais, les subventions communales aux associations se compose :

- d'un forfait d'un montant de 120 € institué pour l'ensemble des associations juvatiennes qui en font la demande et qui ont un impact sur le rayonnement communal, afin de couvrir les frais de fonctionnement courants. 9 associations en sont bénéficiaires : Le Comité Juvatif, Le Club de l'Amitié, L'Union des Palétistes Juvatifs, Saint-Juvat Patrimoines, A Fleur de Terre, l'Union Sportive Plouasne Saint-Juvat, l'Association des Parents d'Élèves de l'École des 1001 Fleurs, Keneil, Made in Bellan. 50 € sont par ailleurs attribués chaque année au Comité FNACA de Plouasne - Saint-Juvat - Le Quiou - Tréfumel.
- d'un soutien aux projets associatifs prévu en complément. Pour bénéficier de ce soutien supplémentaire, chaque association doit en faire la demande, en présentant son projet, les moyens qu'elle compte mobiliser, et la part de financement communal souhaitée.

	2026	
	Aide au fonctionnement	Aide aux projets
Le Comité Juvatif	120 €	Montant à préciser
Le Club de l'Amitié	120 €	
Union des Palétistes Juvatifs	120 €	
Saint-Juvat Patrimoines	120 €	
A Fleur de Terre	120 €	
L'Union Sportive Plouasne Saint-Juvat	120 €	
L'Association des Parents d'Élèves de l'École des 1001 Fleurs	120 €	Montant à préciser (repas à thème, fête de l'école)
Keneil	120 €	Montant à préciser (Tremplin Keneil Fest)
Made in Bellan	120 €	
FNACA	50 €	
L'Art de l'alchimiste		150 €
TOTAL	1 130 €	2 370 €
TOTAL général	3 500 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (Chantal BAILLY ne prenant pas part au vote sur la subvention au Comité Juvatif, Nicolas BONNAIRE sur la subvention à A FLEUR DE TERRE) :

- **ATTRIBUE** les subventions mentionnées dans les tableaux ci-dessus.

Le Maire



La Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212203087-20260414-20260414_2-DE

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°003 _ FINANCES
Indemnités des élus

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 15

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-22, et L. 2123-24-1-1,

Vu l'article L.2123-20-1 du CGCT qui prévoit qu'après le renouvellement du conseil municipal, une délibération fixant le taux d'indemnités doit être prise dans les 3 mois suivant la date d'installation de ce conseil,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur LE GRAND Maxime, Madame THOMAS Sylvie, Monsieur POULARD René et Madame BAILLY Chantal, adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à Madame GUIGNARD Cécile, Monsieur BONNAIRE Nicolas et Monsieur DELAUNE Hervé, conseillers délégués,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 666 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 44,30 %.

Considérant que pour une commune de 666 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 11,77%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la demande du maire de ne pas bénéficier du taux maximal de 44.3 %.
- **APPROUVE** les taux des indemnités de fonction par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique (IBTFP) comme suit :

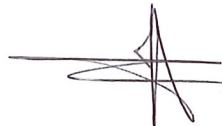
NOM Prénom	Taux de l'indemnité	<i>A titre indicatif, au vu du montant de l'IBTFP actuel - Montant brut mensuel (€)</i>
RAMARD Dominique	40.3%	1 656,54 €
LE GRAND Maxime	10.7%	439,83 €
THOMAS Sylvie	8.12%	333,77 €
POULARD René	8.12%	333,77 €
BAILLY Chantal	8.12%	333,77 €
GUIGNARD Cécile	2.59%	106,60 €
BONNAIRE Nicolas	2.59%	106,60 €
DELAUNE Hervé	2.59%	106,60 €

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal.

Le Maire



La Secrétaire de séance



Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION

Annexé à la délibération n°3 en date du 14/04/2026

Arrondissement : DINAN

Canton : LANVALLAY

Commune : SAINT-JUVAT

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale

Indemnité maximale du maire + (indemnité maximale des adjoints multiplié par le nombre maximal théorique d'adjoints)

= 1820.96 € + 4 x 483.81 €

= 3 756,20 €

Fonction	NOM Prénom	Taux de l'indemnité	Montant brut mensuel (€)
Maire	RAMARD Dominique	40.3%	1 656,54 €
1 ^{er} adjoint	LE GRAND Maxime	10.7%	439,83 €
2 ^{ème} adjointe	THOMAS Sylvie	8.12%	333,77 €
3 ^{ème} adjoint	POULARD René	8.12%	333,77 €
4 ^{ème} adjointe	BAILLY Chantal	8.12%	333,77 €
1 ^{er} conseillère déléguée	GUIGNARD Cécile	2.59%	106,60 €
2 ^{ème} conseiller délégué	BONNAIRE Nicolas	2.59%	106,60 €
3 ^{ème} conseiller délégué	DELAUNE Hervé	2.59%	106,60 €

Fait le 16/04/2026

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212203087-20260414-20260414_3-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°004 _ FINANCES
Vote des taux de fiscalité locale

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 15

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire rappelle les taux en vigueur pour les différentes taxes communales :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,13%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,12%
- Taxe d'habitation : 15,38%

L'application de ces taux sur les bases d'impositions prévisionnelles pour 2026 conduirait à un produit attendu de 230 800 € contre 245 798.00 € en 2025 (-6,1%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de maintenir les taux de fiscalité locale sur 2026, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,13%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,12%
- Taxe d'habitation : 15,38%

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212203087-20260414-20260414_4-DE

Le Maire



La Secrétaire de séance



Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°005 _ FINANCES
Affectation du résultat 2025

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 15

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire reprend les éléments évoqués lors du vote du Compte Financier Unique 2025 :

- La section d'investissement ayant un solde positif de 2 200,05 €, elle ne présente pas de besoin de financement.

Monsieur Le Maire fait constater que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 130 807,36 €. Il propose d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2025 en réserve d'investissement et une autre partie en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter 36 922.17€ du résultat de fonctionnement 2025 en réserve de fonctionnement (R - 002) au budget primitif 2026.
- **DÉCIDE** d'affecter 93 885,19€ du résultat de fonctionnement 2025 en réserve d'investissement (R - 1068) au budget primitif 2026.

Le Maire



La Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212203087-20260414-20260414_5-DE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°006 _ FINANCES
Budget principal – Budget Primitif 2026

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 15

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire et Maxime LE GRAND, premier adjoint en charge des Finances, présentent le projet de Budget Primitif pour 2026 :

Présentation générale du budget

	Dépenses et Recettes
Section de fonctionnement	637 135,55 €
Section d'investissement	1 235 727,67 €
TOTAL	1 872 863,22 €

Section de Fonctionnement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	180 700,00	0,00	178 284,00	0,00	178 284,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	230 564,28	0,00	239 000,00	0,00	239 000,00
014	Atténuations de produits	24 880,00	0,00	24 752,00	0,00	24 752,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6588) (3)	59 308,05	0,00	70 704,00	0,00	70 704,00
6588	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		495 452,31	0,00	510 720,00	0,00	510 720,00
66	Charges financières	8 749,88	0,00	8 724,97	0,00	8 724,97
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	11 500,00		3 000,00	0,00	3 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		515 702,17	0,00	522 544,97	0,00	522 544,97
023	Virement à la section d'investissement (4)	84 088,39		110 772,79	0,00	110 772,79
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	13 367,70		3 817,79	0,00	3 817,79
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		97 456,09		114 590,58	0,00	114 590,58
TOTAL		613 158,26	0,00	637 135,55	0,00	637 135,55

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212203087-20260414-20260414_6-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	500,00	0,00	1 457,00	0,00	1 457,00
018	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	38 607,83	0,00	35 165,00	0,00	35 165,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	20 722,00	0,00	20 699,00	0,00	20 699,00
731	Fiscalité locale	285 087,00	0,00	277 794,38	0,00	277 794,38
74	Dotations et participations (3)	241 231,43	0,00	233 489,00	0,00	233 489,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	29 010,00	0,00	31 010,00	0,00	31 010,00
Total des recettes de gestion courante		613 158,26	0,00	599 614,38	0,00	599 614,38
76	Produits financiers	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	594,00	0,00	594,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		613 158,26	0,00	600 213,38	0,00	600 213,38

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	613 158,26	0,00	600 213,38	0,00	600 213,38
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	36 922,17
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	637 135,55
--	-------------------

Section d'Investissement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	106 008,24	10 800,00	143 300,00	0,00	154 100,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	34 765,11	0,00	11 881,64	0,00	11 881,64
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	205 698,00	59 678,69	80 656,40	0,00	140 335,09
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	753 834,75	40 215,79	826 195,15	0,00	866 410,94
Total des dépenses d'équipement		1 100 304,10	110 694,48	1 062 033,19	0,00	1 172 727,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	61 647,22	0,00	63 000,00	0,00	63 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	120 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		182 147,22	0,00	63 000,00	0,00	63 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 282 451,32	110 694,48	1 125 033,19	0,00	1 235 727,67

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 770,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 770,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 284 221,32	110 694,48	1 125 033,19	0,00	1 235 727,67
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 235 727,67
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	572 104,00	14 609,24	362 655,48	0,00	377 264,72
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	372 626,82	0,00	605 087,18	0,00	605 087,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	41 700,00	0,00	41 700,00
Total des recettes d'équipement		944 730,82	14 609,24	1 009 442,66	0,00	1 024 051,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 238,10	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	176 661,11	0,00	93 885,19	0,00	93 885,19
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		187 899,21	0,00	94 885,19	0,00	94 885,19
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 132 630,03	14 609,24	1 104 327,85	0,00	1 118 937,09

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	84 088,39		110 772,79	0,00	110 772,79
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	13 367,70		3 817,79	0,00	3 817,79
041	Opérations patrimoniales (10)	1 770,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		99 226,09		114 590,58	0,00	114 590,58

TOTAL	1 231 856,12	14 609,24	1 218 918,43	0,00	1 233 527,67
--------------	---------------------	------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 200,00
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 235 727,67
---	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le Budget Primitif communal 2026, selon les montants présentés.

Le Maire



La Secrétaire de séance



Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°007_ BRUDED
Désignation des délégués

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Mme Laure DELHOMEZ a quitté la séance en cours de réunion, et n'a pas pris part au vote de la délibération suivante.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

La commune est adhérente à l'association Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable (BRUDED) depuis 2016.

Considérant qu'à chaque renouvellement municipal, les membres représentant la collectivité à BRUDED sont à désigner pour les 6 années du mandat.

Considérant que le conseil municipal doit désigner 1 référent titulaire et 1 référent suppléant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Nicolas BONNAIRE, délégué titulaire à BRUDED et, Dominique RAMARD suppléant

Le Maire



La Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212203087-20260414-20260414_7-DE

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:-::-:-::-:-::-:-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°008_ CNAS
Désignation des délégués

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Mme Laure DELHOMEZ a quitté la séance en cours de réunion, et n'a pas pris part au vote de la délibération suivante.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Lors de sa séance du 17 janvier 2023, le Conseil Municipal avait décidé de faire adhérer la commune au CNAS (Centre National d'Action Sociale) – délibération n° 20230117_006.

Il convient de renouveler les délégués de la commune au sein des collègues « élus » et « agents ».

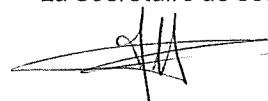
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Maxime LE GRAND, 1^{er} adjoint en charge de l'administration générale et du personnel communal, délégué au sein du collège des élus.
- **DÉSIGNE** Samuel HEURLIN, cuisinier, délégué au sein du collège des agents.

Le Maire



La Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 022-212203087-20260414-20260414_8-DE

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT

: - : - : - : - : - : - : -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°009 _ COMMUNE DU PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE

Désignation des délégués

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Mme Laure DELHOMEZ a quitté la séance en cours de réunion, et n'a pas pris part au vote de la délibération suivante.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal est appelé à désigner ses délégués pour l'association des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, pour le nouveau mandat.

Il convient de désigner deux délégués et un suppléant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les délégués suivants :
 - **Titulaires** : René POULARD, Pia DUMONT SAINT-PRIEST
 - **Suppléant** : Dominique RAMARD

Le Maire



La Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212203087-20260414-20260414_9-DE

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT

: - : - : - : - : - : - : -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°010 _ OFFICE DES SPORTS ET DES LOISIRS DU PAYS D'EVAN

Désignation des membres

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Mme Laure DELHOMEZ a quitté la séance en cours de réunion, et n'a pas pris part au vote de la délibération suivante.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Les missions de l'Office des Sports et des Loisirs du Pays d'Évan (OSLPE) sont :

- de gérer la salle omnisports et le centre nautique de Bétineuc à Évan
- de soutenir et encourager tous les efforts et initiatives tendant à développer pour tous la pratique des sports et loisirs de faciliter une coordination des efforts afin de permettre le plein et le meilleur emploi des installations sportives.

L'OSLPE propose plusieurs activités : Cap sports enfants, Cap sports adultes, Cap sports vacances.

Il convient de nommer un représentant suppléant en cas d'empêchement du Maire, représentant de droit.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Cécile GUIGNARD, représentante de la commune auprès de l'Office des Sports et des Loisirs du Pays d'Évan en cas d'empêchement du Maire.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212203087-20260414-20260414_10-DE

Le Maire



La Secrétaire de séance



Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°011 _ PARC NATUREL RÉGIONAL
Désignation des délégués

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Mme Laure DELHOMEZ a quitté la séance en cours de réunion, et n'a pas pris part au vote de la délibération suivante.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal est appelé à désigner un délégué pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional – Vallée de la Rance - Côté d'Emeraude.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les délégués suivants :
 - **Titulaire** : Nicolas BONNAIRE
 - **Suppléant** : Dominique RAMARD

Le Maire



La Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212203087-20260414-20260414_11-DE

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°012 _ SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
Designation des délégués

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Mme Laure DELHOMEZ a quitté la séance en cours de réunion, et n'a pas pris part au vote de la délibération suivante.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Considérant que la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** :
 - Délégué titulaire : Dominique RAMARD
 - Délégué suppléant : René POULARD

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Le Maire



La Secrétaire de séance



Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°013 _ SÉCURITÉ
Désignation du correspondant défense

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Mme Laure DELHOMEZ a quitté la séance en cours de réunion, et n'a pas pris part au vote de la délibération suivante.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Un réseau de défense renforcé sur le territoire national

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Sa mission d'interface au service du lien armée-nation

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les

communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** René POULARD, correspondant défense.

Le Maire



La Secrétaire de séance



Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°014 _ BATIMENTS

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Mme Laure DELHOMEZ a quitté la séance en cours de réunion, et n'a pas pris part au vote de la délibération suivante.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre des travaux à l'école ainsi que d'autres projets communaux à venir, il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Dominique RAMARD, Président de la CAO	
Maxime LE GRAND Hervé DELAUNE Paul THIOULOUSE Sylvie THOMAS René POULARD	Dominique AUER Cécile GUIGNARD Pia DUMONT SAINT PRIEST Jean Paul ALLAIRE Chantal BAILLY

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

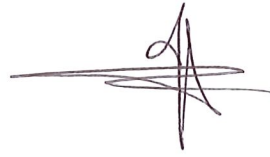
Publié le

ID : 022-212203087-20260414-20260414_14-DE

Le Maire



La Secrétaire de séance



Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application téléréfuge citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°015 _ TRAVAUX

Attribution de la consultation :
relevés topographiques des bâtiments école, mairie, îlot maison rouge

SÉANCE du 14 avril 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure (départ à 22h15), DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Mme Laure DELHOMEZ a quitté la séance en cours de réunion, et n'a pas pris part au vote de la délibération suivante.

Marianne BRETON a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil est informé de la consultation relative aux relevés topographiques et à la réalisation de plans en 2D et 3D des bâtiments suivants : école maternelle, cantine scolaire, école primaire, mairie et îlot Maison Rouge.

Trois bureaux d'études ont remis une offre dans le cadre de cette consultation :

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Bâtiments scolaires	Maison Rouge	TOTAL
AKER Ouest	9 902 €	/	9 902 €
Paturel	5 950 €	4 380 €	10 330 €
Geo2Concept	7 640 €	3 100 €	10 740 €

Monsieur le Maire présente l'analyse technique qui a été réalisée. Il ressort que le devis de Geo2Concept est beaucoup plus détaillé et qu'il présente l'ensemble des prestations

demandées, notamment un rendu en version 3D. Au vu des tarifs proposés, cette offre est la mieux disante.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** le prestataire Geo2Concept pour la réalisation de l'ensemble des prestations (bâtiments scolaires et îlot Maison Rouge),
- **AUTORISE** le Maire à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Maire



La Secrétaire de séance



Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai